

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 10 juin 2015

Le dix juin, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 9 avril 2015, est approuvé à l'unanimité.

CARTE D'ACCES AU PARC DE LOISIRS DE BROU – ANNEE 2015

Le Parc de loisirs de Brou propose aux enfants de moins de 16 ans une carte d'accès pour la saison 2015 au tarif de 38 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de proposer cette carte d'accès aux enfants de la commune d'Yèvres,
- d'en fixer le tarif à 19 € par enfant,
- d'assurer le financement sur le budget communal, de la différence par rapport au prix de 38 €,
- de régler à la commune de Brou, sur appel de celle-ci, le montant dû par la commune d'Yèvres, soit 19 € multipliés par le nombre de bénéficiaires inscrits.

PREPARATION DES ANIMATIONS DU 14 JUILLET

Monsieur LUCAS présente au Conseil Municipal les différentes animations du 14 juillet :

- structures gonflables et divers jeux,
- dîner champêtre : le prix est fixé à 10 € le plateau repas ; les agents communaux et intercommunaux sont invités, gratuitement, à y participer.
- retraite aux flambeaux avec la « Musique de Brou ».

ACQUISITION PARCELLES AB 101 ET 104 A LA SAEDEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec la S.A.E.D.E.L., pour des terrains cadastrés section AB n° 101 et AB n° 104, sur la commune d'Yèvres, d'une contenance de 4 843 m², au prix principal de 20 000,00 €.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du repas à la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2015/2016 à 2,95 € (+0.05€) par élève.

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs du transport scolaire, pour l'année scolaire 2015/2016 :

- Forfait annuel, payable par trimestre : 120,00 € (soit 40,00 € par trimestre)
- Demi-forfait annuel, payable par trimestre : 63,00 € (soit 21,00 € par trimestre)
(enfant prenant le car à l'aller ou au retour)

EMPRUNT A MOYEN TERME POUR LA MAISON DE SANTE

Considérant que pour financer l'investissement : acquisition d'un bâtiment pour la création d'une maison de santé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve, à l'unanimité le projet qui lui est présenté et :

Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE France :

- un prêt à moyen terme de 150 000 Euros
- durée de 14 ans
- au taux fixe actuel annuel de 1,55 %

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « les Diablotins d'Yèvres » a été créée afin de créer un nouvel accueil périscolaire à la rentrée prochaine. Cet accueil périscolaire doit être déclaré auprès de la DDSCP 2 mois avant l'ouverture. Le recrutement est terminé, Marion LETERTRE (contrat d'avenir) et Virginie DURAND (contrat d'accompagnement dans l'emploi) seront les 2 personnes mises à disposition de l'association par la commune.

La demande de rétrocession des locaux rue du Stade à la Communauté de communes du Perche-Gouet a été faite, et celle-ci ne devrait intervenir qu'au 1^{er} août.

Il est donc envisagé d'acheter des ensembles modulaires ; monsieur le Maire présente plusieurs devis. La société MODULOBASE est retenue par le Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise MODULOBASE, pour des travaux de construction d'un bâtiment périscolaire.

Le montant du devis s'élève à 118 683,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE REPOS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise VILLEDIEU Frères, pour des travaux d'aménagement de l'aire de repos.

Le montant du devis s'élève à 11 839,60 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- des félicitations reçues des responsables de l'ADMR, suite aux travaux réalisés au local rue de la Croix du But.
- que l'inauguration des armoires, pour le haut débit, est fixée le 17 juin 2015 à 17 h, suivie d'une réunion publique à 18 h à la salle récréative. La mise en service est prévue pour le 5 août 2015.
- que des invitations ont été adressées à toutes les personnes de 60 ans et plus, pour les premières séances de cinéma organisées par l'association « Civilisations du monde ».
- que la première réunion de la commission urbanisme est fixée au 2 juillet 2015 à 14 h.
- que le prochain conseil municipal aura lieu le 9 juillet 2015 à 20h30, avec notamment des décisions modificatives pour l'acquisition des ensembles modulaires et du mobilier pour l'accueil périscolaire.
- que la Communauté de communes du Perche-Gouet va encaisser le Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC). Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de voter pour la redistribution de la part communale du FPIC aux communes membres.

- que les buts de handball de la salle des sports sont inutilisés. Il est donc envisagé de les installer dans la cour de l'école primaire. Le Conseil Municipal est d'accord et leurs avis seront demandés à la directrice de l'école et au président de la Communauté de communes du Perche-Gouet.

- qu'une réunion sur la prévention de la délinquance a été organisée par la Brigade de Prévention de la Délinquance, pour les seniors, à la salle récréative le 9 juin dernier, et qu'une réunion sur la cybercriminalité aura lieu le 9 septembre 2015.

Monsieur le Maire indique le bilan de la délinquance 2014 : 7 faits délictueux ont été enregistrés contre 27 en 2013. La participation citoyenne semble donc efficace, au regard des derniers événements survenus dans la région.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal sur la bonne situation financière de la commune, qui est toujours stable.

Monsieur DUMAND évoque un problème de visibilité au panneau « STOP », à la Hallonnière. Le manque de visibilité vient des arbres, non taillés, sur une parcelle appartenant à Monsieur VIDAL ; un courrier lui sera fait.

Monsieur LE GOURRIEREC informe le Conseil Municipal d'un creux, sur la RD 955, avant d'arriver au carrefour avec l'ancien monument aux morts. Monsieur le Maire répond que la voie sera refaite avec l'aménagement dudit carrefour, en 2016.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal que l'US YEVRES souhaite revoir ses statuts, à cause, notamment, d'une section qui n'est affiliée à aucune fédération.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal :

- que les travaux d'agencement de la cantine scolaire auront lieu début juillet.
- de la nécessité de rechercher un fournisseur pour les produits bovins et pour les pommes de terre, suite à l'arrêt des fournisseurs actuels, à la rentrée.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- de la réunion de chantier, du 2 juin dernier, à la maison de santé. Les travaux débiteront fin juin 2015.
- que les travaux de préparation à l'aire de repos, vont pouvoir commencer, afin d'installer la borne de service pour camping-cars.
- que les travaux de voirie sont presque terminés.
- qu'un agent est actuellement en arrêt, et que Monsieur Romain LORIOT a été recruté, en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), pour une durée de 6 mois.

Monsieur DOUSSET revient sur la réunion de la commission cadre de vie du 29 mai dernier :

- maison de santé : le parking a été rétréci afin de garder de l'espace pour une éventuelle extension.
- quelques arbres seront abattus à l'aire de repos, pour créer des places de stationnement pour les camping-cars.
- carrefour RD955 / D27 : le projet d'aménagement est en cours, et un enfouissement de réseaux est à l'étude.
- le hangar rue du Stade sera démonté et remplacé par le bâtiment périscolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 40.